



Déclaration CGT et FO

à la Commission Paritaire Nationale 65
du 19 janvier 2018

L'augmentation pour 2017 de 1 centime d'euros de la valeur du point (de 5,246 à 5,256) est indécente au regard de la paupérisation et de la précarisation des salariés du secteur.

Les salaires infra SMIC sont inacceptables malgré le différentiel salarial financé par les employeurs pour s'aligner sur le salaire minimum. Concernant le CITS (crédit d'impôts sur la taxe sur les salaires), maintenu en 2018, il représente un gain annuel de 500 millions d'euros pour les associations, principales bénéficiaires. Les organisations CGT et FO rappellent leur totale opposition à ce dispositif et revendiquent que ces 4 % soit fléchés vers l'amélioration des salaires et de l'emploi.

Les organisations syndicales CGT et FO dénoncent une politique salariale inexistante dans la CCNT 65 et une attitude patronale servile vis-à-vis des politiques gouvernementales d'austérité. UNISSS s'inscrit dans les dispositifs mis en place à cet effet : enveloppe fermée, taux directeur et GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) à géométrie variable.

De fait, les budgets restent très en deçà des besoins des personnels et des usagers. Les salaires et les garanties conventionnelles servent de variable d'ajustement pour abaisser le coût du travail, pour satisfaire les exigences du gouvernement en matière d'austérité

L'article 70 de la loi de financement de la sécurité sociale acte le fait que les accords de branche comme les accords d'entreprises ne sont plus opposables aux financeurs pour les établissements du champ médico-social signataires d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Il permet ainsi aux « autorités compétentes en matière de tarification » de s'exonérer de financer des accords pourtant négociés dans les branches ou les entreprises. Non à la suppression de l'opposabilité de nos conventions collectives ! Les employeurs par leur passivité cautionneraient-ils cette mesure aux conséquences désastreuses ?

Les organisations syndicales CGT et FO appellent les salariés à s'organiser :

- Pour une augmentation significative des salaires
- Pour un financement des moyens à hauteur des besoins du secteur
- Pour la défense et l'amélioration de la ccnt 65
- Pour l'abrogation de la loi Travail et de ses ordonnances Macron
- Pour l'abrogation de l'article 70 de la loi de financement de la Sécurité Sociale et pour le maintien de l'obligation du maintien de nos droits collectifs

